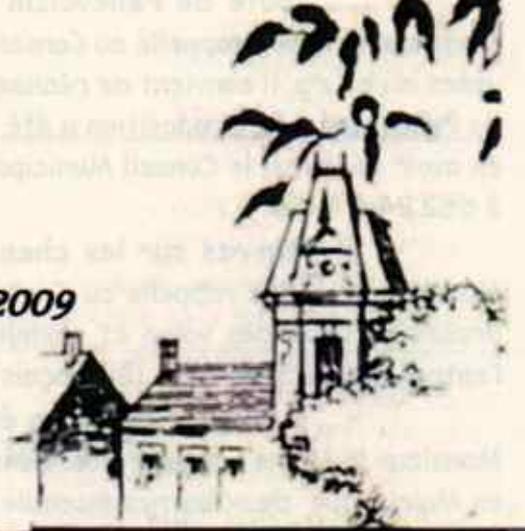
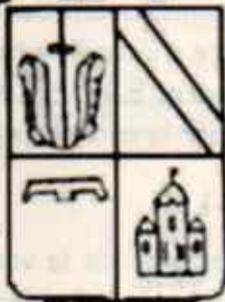


LE CARILLON

HEUGNES

AVRIL 2009



Sommaire

Mot du Maire	1
Commune de Heugnes	2
Etat-Civil	5
Collecte des ordures des jours fériés	5
Les Budgets	6 et 7
L'Amicale des Pêcheurs	8
Secourisme	9
Les Jardins du Nahon	10
Bouchons d'Amour	10
Réseau électrique	11
Dates à retenir et Foire de Pentecôte	12
Portes ouvertes à la Boulangerie et photos	

Le Mot du Maire

Depuis le 1^{er} mars, la collecte des ordures ménagères a lieu le vendredi matin en sacs de couleur : noir pour les ordures ménagères, jaune pour les emballages et bleu pour les journaux et magazines. Dans l'ensemble, tout se passe à peu près bien sauf pour le point d'apport volontaire où sont déposés régulièrement des sacs par des administrés qui n'ont pas encore assimilé que le site était réservé aux résidents secondaires absents le jour de la collecte.

Aujourd'hui encore l'entreprise est particulièrement souple mais dans quelques semaines, lorsque le sac contiendra des déchets non conformes à la collecte, il sera laissé sur place (je pense notamment à la tonte de pelouse).

Courant Mai, les administrés concernés par le réseau d'assainissement auront la possibilité de se raccorder. Le réseau (tranche 1 et 2) est terminé. La station et les pompes de relevage vont être alimentées en électricité dans quelques jours.

L'étude concernant la suite et la fin des travaux est en cours. Elle concerne la rue de la Forge, l'allée de la Forge, la route de Pallau (suite), la Baraterie et la route de Pellevoisin.

Ces travaux causent bien entendu quelques désagréments (bruit, poussière ou boue, vibrations) aussi, je vous remercie de votre patience et de votre compréhension.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal
n°55
AVRIL 2009

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 30 janvier 2009

- **Acceptation des devis de travaux E.R.D.F. rue de la Gare, route d'Ecueillé et route de Pellevoisin**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux usées du bourg, il convient de réaliser des travaux en électricité rue de la Gare, route d'Ecueillé et route de Pellevoisin. Une proposition a été demandée à Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de E.R.D.F. à savoir 1184.08 € par branchement soit 3 552.24 € T.T.C.

- **Pierres sur les chemins communaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, la commission de la voirie a dressé un bilan des voies et chemins communaux à empierrer en 2009. Des prix ont été demandés à l'entreprise DESLANDES (Buzançais). La facture pour cette année s'élève à 4 550.00 € T.T.C.

- **Devis « remise en état et remplacement de bornes incendie »**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Le Chef de Corps du C.P.I. de Heugnes a signalé, courant 2008, en Mairie, que deux bornes incendie étaient défectueuses. Un devis a été demandé à la SAUR. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le changement d'une borne incendie en 2009, devant le local des pompiers, pour un montant de 1 999.35 € H.T.
- le changement d'une borne incendie en 2010, Place Saint-Martin, pour un montant de 1 999.35 € H.T.
- Accepte les poses de capots pour bornes incendie aux lieux-dits « Audière » et « La Petite Pyramide » pour un montant de 411.60 € H.T.

- **Mise à disposition d'un agent d'entretien à la commune de Selles-Sur-Nahon pour effectuer des travaux de débroussaillage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune de Selles-sur-Nahon, il convient de mettre à disposition un des agents d'entretien de la commune de Heugnes avec le matériel nécessaire, l'équivalent d'une journée par an, moyennant un prix fixé, d'un commun accord, à 300 € /an.

- **Dossier Assainissement**

La réunion publique d'information est fixée pour fin mars début avril. Le Conseil Municipal se prononce pour le lancement de la dernière tranche.

- **Dossier Boulangerie**

Le Conseil Municipal prend connaissance des plans faits par le Cabinet d'Architectes PIRES (Châteauroux). Après examen, le Conseil Municipal décide de demander des plans modificatifs.

- **Logements communaux**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans de Monsieur COLLIN, dessinateur, décide de lancer une consultation auprès d'entreprises pour les lots suivants :

- Lot 1 : Maçonnerie/placo
- Lot 2 : Menuiseries extérieures/intérieures
- Lot 3 : Carrelage
- Lot 4 : Plomberie/Electricité

- Vote des subventions aux Associations

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux Associations pour l'année 2009 de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Téléthon	50 €
Amicale des Pêcheurs/Heugnes	250 €
Amicale des Pompiers/Heugnes	500 €
Amicale des Secrétaïres de Mairie	20 €
Amicale du O'NAHON/Comité des Fêtes	1 600 €
Association de pêche l'Epinoche/Pellevoisin	50 €
Association Sportive de Heugnes	800 €
CCAS de Heugnes	2 000 €
Coopérative Scolaire de l'école de Heugnes	300 €
Les Amis du Jeudi	360 €
La Prévention Routière	30 €
U.C.C. Châteauroux	750 €
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	200 €
Dom'Repas (Familles Rurales)	440 €
Association des Chasseurs de Heugnes	200 €
TOTAL	7550.00 €

- Dossier de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux à la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux programmés à la boulangerie de Heugnes pour l'année 2009, le dossier a été confié à la S.C.P. d'Architectes PIRES-VILLERET 15, rue Robert Schuman à Châteauroux. M. PIRES, architecte a remis à la commune un Descriptif Sommaire des Travaux en décembre 2008 avec une mise à jour en mars 2009.

ESTIMATIF SOMMAIRE DES TRAVAUX :

- montant prévisionnel des travaux HT	170 000.00 €
- T.V.A. (19.6%)	33 320.00 €

- TOTAL T.T.C.	203 320.00 €
- Maîtrise d'œuvre (10% du montant)	20 332.32 €
- Coordonnateur SPS (1% du montant)	2 033.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la S.C.P. d'Architectes PIRES-VILLERET et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

- Vote des trois taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le taux des trois taxes locales pour l'année 2009 à savoir :

Taxe d'habitation	14.32%	pour un produit attendu de	35 972 €
Taxe foncière (bâti)	16.18%	pour un produit attendu de	25 807 €
Taxe foncière (non bâti)	34.66%	pour un produit attendu de	33 170 €

Total du produit fiscal attendu			94 949 €

- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions Défense

Suite au courrier de Monsieur Le Préfet de l'Indre et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Bernard GARNIER, Correspondant Défense pour la commune de Heugnes.

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées du Nahon et de La Céphons : programme de destruction des ragondins

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées du Nahon et de la Céphons, il a été accepté la mise en place d'un programme de destruction des ragondins à partir de 2009. A ce titre, une convention est signée avec l'A.G.R.P. 36 (l'Association de Gestion et Régulation des Prédateurs de l'Indre) pour une période de 3 ans, avec la participation financière des communes (sur la base du linéaire des rives et du nombre d'habitants) et du Syndicat. Le budget total représente 2000 € pour une durée de 3 ans. Compte tenu de ce calcul, la participation de la commune de Heugnes s'élève à 68 €.

- Réaménagement de deux logements locatifs - dossier D.G.E.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a un projet de réaménagement de deux logements communaux (route de Palluau). L'estimatif de ce projet s'élève à 38 470.18 € H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le plan de financement pour cette opération comme suit :

Conseil Général (une commune/un logement)	30%	soit	11 541.05 €
D.G.E. 2009	30%	soit	11 541.05 €
Fonds propres de la commune (dont T.V.A. 7 540.16 €)	40%	soit	15 388.08 €
Total de l'opération			38 470.18 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer et à signer les dossiers de demande de subvention se rapportant à ce dossier et tout autre document nécessaire à sa réalisation.

- Demande de limitation de vitesse route de Palluau

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'un administré pour obtenir, auprès du Conseil Général, une limitation de vitesse route de Palluau. Le Conseil Général décide qu'un compteur de voitures et de vitesse va être mis en place avant de prendre une décision.

Séance du 30 mars 2009

- Plan Départemental des Zones Blanches Haut-Débit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

1. de donner un avis favorable au plan départemental de résorption des zones blanches haut-débit, décidé par le Conseil Général de l'Indre dans sa séance du 17 novembre 2008, pour un montant dépassant 2 millions d'euros.
2. de soutenir la demande faite par le Département à ce sujet auprès du Contrat de Projet, du Programme Européen et du Fonds Sud du Conseil Régional, pour assurer l'équilibre financier de l'opération.
3. d'être tenu informé du déroulement de ce plan dans sa partie opérationnelle et financière.

- Feu d'artifice du 15 août 2009

Le Conseil Municipal retient l'offre de la Société PYRO-FETES pour le tir du feu d'artifice du 15 Août prochain pour un montant de 5 000 €.

- Programme d'actions 2009 en Forêt communale

Le Conseil Municipal retient l'offre des services de l'O.N.F. pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2009 pour un montant de 3 412 € H.T.

ETAT-CIVIL DU 1^{er} TRIMESTRE 2009

Naissance de **Léo Florian Jonathan PREDERY** - - **COURTINE** le 20 mars 2009 à Le Blanc

Décès de **MASSE Marie** veuve **TIXIER** le 17 janvier 2009 à Châteauroux

Décès de **BOUZAT Yvonne** épouse **MERLIN** le 30 mars 2009 à Boulogne (92)

INFO DE DERNIERE MINUTE...

Dates de rattrapage des jours fériés 2009 pour la collecte des ordures ménagères : vendredi 1^{er} et 8 mai → la tournée du vendredi passe au samedi 2 et 9 mai.





LE BUDGET PRINCIPAL

Voté le 30 mars 2009, le budget principal se présente comme suit :

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, Elles s'élèvent à 290 975 € d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011) représentent un montant de 71 700 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- ▶ Les achats de matières et fournitures : Eau (2 000 €), électricité (7 000 €), combustibles (4 000 €), carburants (4 000 €), fournitures de voirie (7 000 €)
- ▶ Les services extérieurs : entretien de bâtiments (2 000 €), assurances (3 000 €), entretien de matériel (2 000 €), voies et réseaux (2 000 €)
- ▶ autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (7 000 € dont le feu d'artifice), publications (500 € dont le Carillon), frais d'affranchissement (2 000 €) et de télécommunication (2 500 €)
- ▶ les taxes foncières (13 000 €) : la commune étant propriétaire de terres, paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 136 900 € réparti en :

- ▶ rémunération du personnel titulaire et non titulaire (83 000 €)
- ▶ charges sociales s'y rapportant (50 900 €)
- ▶ indemnités aux sapeurs pompiers (3 000 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 80 520 € réparti en :

- ▶ indemnités des élus et cotisations retraite (18 000 €)
- ▶ contribution au service départemental d'incendie (7 520 €)
- ▶ contribution aux organismes de regroupement (31 500 €) : SIVOM, R.P.I....
- ▶ subventions versées aux associations (7 520 €) : sports, fêtes, C.C.A.S. pour les colis de Noël...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (1 600 €).

II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de 300 191.99 €

▶ *Les produits des services (2 000.99 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom...*

▶ Impôts et taxes (94 949 €)

▶ Les dotations (150 542 €) dont 88 724 € de Dotation Globale de Fonctionnement.

▶ Autres produits de gestion courante (51 000 €) dont revenus des immeubles et locations des terres communales (51 000 €)

Le virement à la section d'investissement s'élevant à 99 979 € dont un résultat reporté à 90 762.01 €, le budget principal s'équilibre donc à 390 954 €.

III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- ▶ remboursement du capital des emprunts (8 400 €)
- ▶ achat de panneaux de signalisation et autres équipements si besoin (28 000 €)
- ▶ travaux (87 151.98 €) (forêt, logements...)
- ▶ provision carte communale (5 000 €)
- ▶ dépôt de garantie (360 €)
- ▶ CODAC (2 700 €)
- ▶ déficit reporté (68 120.02 €)

Le total des dépenses s'élève à 199 732 €

IV) Les recettes d'investissement

▶ excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 68 120.02 €

- ▶ fonds de compensation de T.V.A. 5 000.98 €
- ▶ subvention D.G.E 11 500 € (logements communaux)
- ▶ subvention Conseil Général 11 500 € (logements)
- ▶ amendes de police 2 000 € (panneaux de signalisation)
- ▶ dépôt de garantie 360 €
- ▶ CODAC 1272 €
- ▶ Virement section de fonctionnement 99 979 €

6 soit un total de 199 732 €

C.C.A.S. :

Dépenses : 4 250 € (colis de Noël)

Recettes : 4 250 € dont 2 000 € de subvention du budget

Boulangerie :**En fonctionnement (6 183 €)**Dépenses :

Divers travaux et frais 6 183 €

Recettes :Loyers (H.T.) 1 183 €
Subvention commune 5 000 €**En investissement (283 200 €)**Dépenses :Déficit reporté 8 200 €
Travaux 2009 225 000 €
Acquisition de matériel 50 000 €Recettes :Excédent de fonctionnement 7 222.54 €
Subvention Région 80 000 €
FISAC 80 000 €
Subvention commune 10 000 €
Emprunt 80 977.46 €
Opération d'intégration 25 000 €**Auberge :****En fonctionnement (9 509 €)**Dépenses :Intérêts emprunt 2 345.24 €
Virement section d'investissement 7 163.76 €Recettes :Loyers (H.T.) 8 401.44 €
Résultat reporté 2008 1 107.56 €**En investissement (10 481 €)**Dépenses :Déficit reporté 3 317.24 €
Emprunt (capital) 2 388 €
Provision sur travaux (si besoin) 4 775.76 €Recettes :Virement section de fonctionnement 7 163.76 €
Excédent de fonctionnement 3 317.24 €**Assainissement :****En fonctionnement (5 000 €)**Dépenses :Emprunt (intérêts) 4 704 €
Divers 296 €Recettes :

Branchements 5 000 €

En investissement (387 505 €)Dépenses :Emprunt (capital) 17 505 €
Réseaux 370 000 € (y compris restes à réaliser 2008)Recettes :Subventions 298 150 € (y compris restes à réaliser 2008)
Emprunt 69 355 €
Opération d'intégration 20 000 €**Les budgets****Annexes** (votés le 30 mars 2009)

L'AMICALE DES PECHEURS DE HEUGNES

Le bureau :

Président : LAY Francis

Vice Président : DEPONT Serge
Trésorier : PETIT Daniel
Secrétaire : ASSAILLY Jean
Les membres : BONNEAU Jean-Claude
RABIER Michel
RABIER Régis
IMBERT Jean-Bernard
LEBREUIL Ludovic

Commissaire aux Comptes : PEYRAT Serge



Le règlement intérieur

Réunis à la Mairie de Heugnes le 28 février 2009, les membres de l'Amicale ont établi le présent règlement pour la saison 2009 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « du Marchais de la Butte », de « l'Etang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1^{er} : la pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus durant la période du DIMANCHE 12 AVRIL 2009 au SAMEDI 31 OCTOBRE 2009, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FERIES de 8 heures à 21 heures. Du 1^{er} JUILLET au 31 AOUT 2009, la pêche est autorisée tous les jours. Dès l'ouverture de la chasse, le 31 octobre, la pêche sera ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Messieurs BONNEAU Jean-Claude (8, rue de la Forge 36 180 HEUGNES), ASSAILLY Jean (15, route de Palluau 36 180 HEUGNES) et PETIT DANIEL (6, La Boulinière 36 180 HEUGNES) ainsi qu'à l'Auberge de Heugnes, au Café Pournin et à la Boulangerie. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

Article 3 : Le prix de la carte journalière est fixé à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec deux lignes du 12 Avril au 29 avril. A partir du 1^{er} Mai, trois lignes seront autorisées. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €. Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec une ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Article 4 : Les prises sont limitées à DEUX belles pièces (+ 1.5 Kg) par journée de pêche. La taille minimale de capture des brochets est fixée à 50 cm. Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journée de pêche.

Article 5 : L'Amicale se réserve le droit d'interdire la pêche sur l'un ou l'autre des plans d'eau durant plusieurs jours en cas de problèmes particuliers.

Article 6 : Les emplacements devront être laissés propres. Il est formellement interdit de détériorer les berges. La circulation de tout véhicule est interdite sur la chaussée, sauf autorisation prise par le Président.

Prévention et Secours Civiques à Heugnes

Pour la première fois à Heugnes, une session de secourisme a été organisée les samedis 21 et 28 mars dernier à la Maison des Associations.

Cette session, ouverte à tous, a réuni 9 stagiaires, dont 8 de la commune, de toutes catégories socioprofessionnelles, hommes et femmes de 15 à 65 ans.

Les stagiaires ont été formés durant 10 heures par Alain BRIENNE (Ecueillé) et Jean-Marc HEBERT, et assistés par Michel GOILIER.

Tous ont pu valider les 8 modules du programme, comprenant notamment le passage de l'alerte auprès des secours spécialisés, la conduite à tenir face à une personne qui s'étouffe, ou encore face à une personne inconsciente.

Ils ont été également initiés à l'utilisation du défibrillateur (utilisé lors des malaises cardiaques), que nous serons de plus en plus amenés à trouver sur les lieux publics (stades, mairies...) ou encore centres commerciaux et autres.

Les 9 stagiaires recevront prochainement leur diplôme attestant de leur qualité de citoyens secouristes.

D'ores et déjà, compte tenu des demandes, une nouvelle session pourra être organisée à l'automne prochain, probablement en novembre. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Jean-Marc HEBERT au 02 54 39 07 80. Le secourisme est l'affaire de tous, chacun pouvant être amené dans sa vie privée, sa vie professionnelle, à être le premier témoin et, par conséquent, la première personne à pouvoir porter secours et ainsi à pouvoir sauver une vie!

Jean-Marc HEBERT

COURS DE SECOURISME A HEUGNES

Mr le Maire et son Conseil Municipal remercient les Sapeurs-pompiers et tout particulièrement Mr Jean-Marc HEBERT, Mr Alain BRIENNE ainsi que Mr Michel GOILIER pour cette première session de formation aux gestes de premiers secours. Neuf stagiaires y ont participé dans une ambiance sympathique mais studieuse.

Les Sapeurs-pompiers avaient évalué le coût de cette formation à 60 € par personne. La commune avait donné son accord pour une participation de 30 € par personne résidante à Heugnes. Pour le plus jeune des stagiaires, mineur de 15 ans, le Conseil Municipal a décidé de lui offrir sa formation en lui présentant également toutes ses félicitations.

Ces mesures seront renouvelées pour des sessions ultérieures, à savoir prise en charge totale pour les mineurs et 50 % de participation pour les personnes résidentes à Heugnes.

Apprenez les gestes qui peuvent sauver une vie car les premières minutes d'intervention sont souvent vitales. Pour la plupart, ces gestes sont simples, encore faut-il qu'ils soient connus !

Même si tout le monde espère ne jamais avoir à les pratiquer dans l'urgence.

Ginette LABECOT

PORTES OUVERTES AUX JARDINS DU NAHON

Du Vendredi 1^{er} au Dimanche 3 mai de 10 h à 19 h

Venez découvrir nos plants de fleurs et légumes, vivaces, graminées, suspensions... Une gamme variée et élargie est à votre disposition sous nos serres.

Dimanche 3 mai : au cœur de votre village, Les Jardins du Nahon créent l'animation avec le marché fermier autour des serres.



Asperges
Fromages de chèvre
Volailles fermières
Foie gras, confits, rillettes...
Fraises
Confitures variées
Vins de Valençay
Porcs fermiers
Miel
Cartes artisanales
Tombola gratuite - Nombreux lots

VENEZ NOMBREUX,
NOUS SERIONS TRES HEUREUX DE VOUS
ACCUEILLIR !



DES BOUCHONS D'AMOUR... ET DES RESULTATS

8.700, 18, 3.637 et 1. Ce sont les quatre chiffres à retenir en ce début d'année.

8 tonnes 700, c'est le poids du 18^{ème} camion de bouchons en plastique parti le 1^{er} avril dernier du local de CHATEAUROUX.

3.637 € représentent le prix du matériel informatique et de la synthèse vocale que les bouchons d'amour ont offert à l'Association Valentin Haüy de CHATEAUROUX, le 18 février.

1 fauteuil roulant manuel a été remis à une personne handicapée de VARENNES-SUR-FOUZON le 10 avril.

Ces résultats sont autant de bonnes raisons de garder tous vos bouchons en plastique et l'occasion de vous rappeler que vous pouvez les déposer à la boulangerie d'HEUGNES.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Pierrette et Thierry PENSIER, responsables de l'Association dans l'Indre, au 02. 54. 39. 04. 13.

Pierrette PENSIER

Précisons que la gamme des bouchons PLASTIQUES a été étendue. Initialement, c'était les bouchons des bouteilles d'eau, de lait et des sodas auxquels vous pouvez, maintenant, ajouter les bouchons plastiques des produits d'entretien, des bidons de lessive, des produits cosmétiques et même les couvercles plastiques des pots de moutarde.

G.L.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE DE LA REGION DE VALENCAY (SIERV)

Nouveauté au 1^{er} janvier 2009 en ce qui concerne les demandes d'extension du réseau électrique

1 - Suivant la réponse du certificat d'urbanisme

si BRANCHEMENT : ce sera ERDF

si BRANCHEMENT + EXTENSION : ce sera,

- BRANCHEMENT ERDF
- EXTENSION SIERV

2 - Le demandeur s'adresse à la COMMUNE

- qui lui fournit les imprimés
- qui transmet la demande à ERDF TOURS

3 - pour l'EXTENSION

ERDF GRD TOURS



ERDF CHATEAUROUX - M. BASTIAN



SIER Valençay



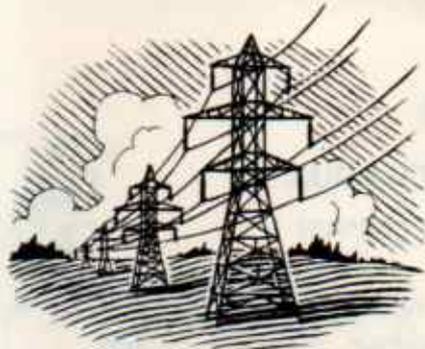
COMMUNE

4 - Qui paie quoi ?

BRANCHEMENT : le demandeur, facture ERDF

EXTENSION : la commune (convention avec le SIERV) prend en charge 30 % du montant de la facture, elle peut le répercuter au demandeur.

MONTANT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNE DE HEUGNES - PROGRAMME 2009



HEUGNES – Le Bourg – Estimation EDF 45 500 € TTC

HEUGNES – L'Ursinière – Estimation EDF 74 000 € TTC

QUELQUES DATES A RETENIR...

- Réunion publique d'information sur l'assainissement collectif du bourg le samedi 18 avril 2009 à la Maison des Associations à 14 h.
- Célébration du 8 Mai à l'Eglise de Heugnes à 9 h 30. Cérémonie - Dépôt de gerbes - vin d'honneur au Café Pournin.
- Randonnée UFOLEP le 31 mai 2009 à Heugnes - Rendez-vous Place Saint-Martin dès 7 h 30.
- Le 13 juin 2009, un Rallye-Promenade constitué de 50 véhicules de type 2CV traversera la Commune de Heugnes au cours de la journée. Cette manifestation est organisée par le Club CD AUTO 36 d'Argy.
- Fête de la Musique le 19 juin 2009 à 18 h 00 - Place Saint-Martin
- Méchoui du Foot le 21 juin 2009 au Petit Stade
- Inscriptions au Concours des Maisons Fleuries 2009 avant le 15 mai 2009 en Mairie



HEUGNES LUNDI 1^{er} JUIN 2009

Foire annuelle de Pentecôte



Marché aux plants, vins, fromages avec de nombreux

exposants



Brocante - vide grenier

Après-midi à partir de 15 h 00

Jeux et animations

Pour les petits et les grands

Course à l'œuf, tir à la corde, jeu des ciseaux
et bien d'autres jeux avec une récompense pour le gagnant

*L'Auberge de Heugnes vous accueillera avec plaisir
avec sa traditionnelle tête de veau*